







RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2016 DU PROGRAMME OPERATIONNEL CORSE FEDER-FSE 2014-2020

RESUME A L'INTENTION DES CITOYENS



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

FSE

Fonds Social Européen

Le présent résumé du contenu du rapport annuel de mise en œuvre du programme pour la période 2016 est à destination du public afin de présenter l'état d'avancement du programme opérationnel FEDER-FSE¹ Corse pour la période 2014-2020 (PO).

La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) est l'autorité de gestion du PO FEDER-FSE 2014-2020 pour la Corse.

Ce programme comprend notamment les axes prioritaires suivants :

- Axe 1 : Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
- Axe 2 : Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
- Axe 3 : Augmenter la compétitivité des entreprises corses
- Axe 4 : Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
- Axe 5 : Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
- Axe 6 : Renforcer la cohésion sociale
- Axe 7 : Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi

Le PO a été approuvé par la Commission européenne le 17 décembre 2014. Il a également été approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015.

L'année 2016 a principalement été consacrée à la finalisation du descriptif de système de gestion et de contrôle (DSGC) du programme opérationnel FEDER FSE Corse 2014-2020 et au démarrage de la programmation des aides de ce programme.

La Collectivité Territoriale de Corse a mis en place une procédure permettant d'assurer une bonne gestion des opérations relevant du programme et de garantir un système efficient de contrôle des opérations cofinancées par les Fonds européens.

Ainsi, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la CTC en sa qualité d'autorité de gestion du programme, la CTC a finalisé son DSGC qui a permis à la CTC d'être désignée officiellement autorité de gestion du PO.

De façon concomitante à la rédaction des documents de gestion, la CTC a souhaité dès le début de l'année 2016 renforcer le niveau de programmation des aides car au cours de l'exercice 2015 les services ont été fortement mobilisés sur la certification des dossiers relevant de la précédente programmation (2007-2013).

La programmation effective des premiers dossiers est donc intervenue qu'à partir de janvier 2016 grâce aux mesures d'accompagnement mises en place par la CTC permettant de programmer plus de 16M€ de crédits FEDER FSE. (Soit un taux de programmation UE de 14%).

FSE : Fonds social européen

_

¹ FEDER : Fonds européen de développement économique régional

Plusieurs actions ont été engagées au cours de l'année 2016 pour accélérer l'avancement de la programmation :

- La mise en œuvre d'une cellule d'aide aux porteurs de projet au sein de la Direction des affaires européennes et internationales
- Le lancement de 15 appels à projet permettant de renforcer la performance du programme, à savoir :
- * Garantir une procédure de sélection ouverte au plus grand nombre de bénéficiaires potentiels, et qui soit transparente et proportionnée.
- * Détecter et retenir les opérations les plus à même de contribuer dans les meilleurs délais à la réalisation des objectifs spécifiques du programme.
- * Dynamiser la programmation financière en disposant en temps réel d'un contrôle de gestion du programme et d'une évaluation de son efficience opérationnelle.

Ces appels à projets couvrent près des 2/3 des priorités stratégiques du PO. La somme des projets déposés pourrait mobiliser un total de 11.2M€ soit près de 10% de la dotation du PO. Les Appels à projet ont porté sur :

- La Recherche Développement Innovation avec pour objectif de soutenir les projets collaboratifs innovants : renforcer la collaboration entre la recherche académique et les entreprises ou renforcer la capacité des entreprises à développer des innovations.
- Le volet numérique avec pour objet le développement des infrastructures numériques, la médiation numérique (ateliers et manifestations numériques, les plateformes de services numériques territoriales (e-éducation et des services e-citoyens), et l'Ecole numérique.
- L'énergie visant à financer une part des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public.
- Le tourisme avec les secteurs du cyclotourisme, du nautisme et du rural de montagne.

Ces appels à projets ont été lancés en juin 2016 et les services procèdent à l'instruction des dossiers pour une programmation effective envisagée à partir du mois de janvier 2017.

S'agissant des dossiers déjà programmés, on dénombre 37 dossiers ayant fait l'objet d'une programmation en Comité régional de programmation des aides.

L'ensemble des axes du programme ont été mobilisés à la fin de l'exercice 2016, à savoir :

- L'Axe 1 « structurer le potentiel de recherche développement et innovation de la Corse au service de la compétitivité du territoire ». Seulement deux dossiers ont été programmés sur cet axe qui sera principalement mobilisé par un appel à projet lancé en juin 2016 par la CTC.
 - 63 dossiers ont été déposés et sont actuellement en phase d'instruction auprès des services concernés.
- L'Axe 2 « Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire ». La CTC a souhaité également lancer un appel à projet sur cet axe en juin 2016 concernant principalement la mise en

place d'une offre de services Très Haut Débit au sein d'une communauté d'utilisateurs, dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Quatre autres appels à projets ont été lancés dans les domaines de la médiation numérique, manifestations numériques, écoles numériques et plateformes de services.

Le processus de sélection de ces projets sera engagé au cours de l'année 2017.

Seuls deux dossiers ont pu être programmés sur cet axe.

- L'Axe 3 « Augmenter la compétitivité des entreprises » est l'axe qui a mobilisé le plus de crédits FEDER (5 M€) soit 8 dossiers programmés relevant principalement de la création de plateforme collaborative, des dispositifs d'accompagnement en faveur de la reprise d'activité, des actions de soutien en faveur du développement de la filière aéronautique et des actions collectives de promotion de la Corse à l'extérieur.
- L'Axe 4 « Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone ». Deux priorités d'investissement de cet axe ont été mobilisées grâce à plusieurs appels à projets relevant de l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le domaine du solaire thermique, du bois énergie et de la réduction de la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments publics. Un seul dossier a été programmé et les autres dossiers sont à l'examen des services pour une programmation au début du mois de janvier 2017.

Concernant le volet mobilité de cet axe, deux dossiers ont été programmés relevant de l'aménagement des arrêts ferroviaires et du développement du réseau de pistes cyclables.

- L'Axe 5 « Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire ».
 - 12 dossiers ont été programmés relevant principalement de la prévention des risques inondation et de la valorisation du patrimoine culturel pour développer l'offre touristique insulaire. Un appel à projet a été lancé par la CTC dans les domaines du tourisme rural de montagne, du nautisme et du cyclotourisme. Les premiers dossiers seront programmés en janvier 2017.
- L'Axe 6 « Renforcer la cohésion sociale». Un seul dossier a été programmé concernant une prestation de conseil pour une autorité urbaine souhaitant candidater à l'appel à projet lancé par la CTC pour la sélection des investissements territoriaux intégrés.

Les conventions de désignation des autorités urbaines sont en cours de signature ce qui explique l'absence d'actions programmées au titre des investissements territoriaux intégrés.